



Compte-rendu de la réunion de la Commission locale de développement rural du mardi 22 octobre 2024

20 présents

CLDR : ABSIL Carole, COGET Jean-Michel, COOREMANS Jérôme, DANTINNE David, DELADRIERE Marc, DELHAISE Rudy, DESCAMPS Pascal, DOCHAIN Didier, JOURNEE Stéphane, ORBAN Xavier, PETIT Véronique, PIERMAN Anne-Pascale, PIROTTE Maryse, SCHLEUSNER Patricia, VAN RAVESTYN Emmanuel, VERCOUTERE Véronique.

CCATM (non membres de la CLDR) : BALTHAZAR Jean-Marie, DUCOEUR Jocelyne, HERMAN Catherine, MAHY Joëlle

16 excusés

BERLEMONT Christel, BINGEN Benjamin, BOONE Catherine, DE LICHTERVELDE Wauthier, DEMOULIN Bernard, DOHOGNE Régis, GERADON Céline, HANCE Véronique, LAMBERT Françoise, MANNENS Cosette, PAULUS Benoît, PETIT Philippe, PIRE Emmanuel, QUOIRIN Ambre, SAINT-AMAND Fabienne, VAN GEEM Sandrine

7 absents

CATINUS Alain, DEBRUN Edouard, MINNE Béatrice, ROUXHET Frédéric, SIMON Catherine, SIMONS Raphaël, VAN DEN BROUCKE Gilbert

Pour l'Administration communale : Jérôme VAN STAPPEN, agent technique au service « Patrimoine »

Pour le bureau d'étude C²Project : Isabelle PIRE & Corentin Van PEVENAEYGE

Pour la FRW : Aurélie VANDEBERG & Aurélie MARON, agents de développement

Ordre du jour

- Accueil
- Approbation des comptes rendus des dernières CLDR
- Fiche projet 1.1 du PCDR « Aménagement de liaisons cyclables entre Warêt-la-Chaussée et Eghezée »
 - o Rappel du contexte
 - o Présentation de l'avant-projet par le bureau d'étude C²Project
 - o Collecte d'avis
- Fête du développement durable, le 23 novembre 2024

Accueil

Rudy Delhaise, bourgmestre et président de la CLDR, accueille les participants (CLDR & CCATM) et présente les intervenants du jour. Il poursuit en expliquant le **contexte et l'origine du projet** de liaisons cyclables.

La mobilité est un enjeu majeur à Eghezée et cette fiche projet s'est rapidement positionnée comme fiche prioritaire pour le PCDR. Ce projet consiste à aménager et sécuriser des liaisons cyclables entre Warêt-la-Chaussée et Eghezée, en passant par Leuze et Hanret. Il s'inscrit dans le réseau cyclable tel que défini dans le Plan Communal de Mobilité visant à créer un maillage à l'échelle communale en s'appuyant sur les infrastructures existantes et notamment sur le Ravel, et permet également de se connecter aux pôles d'activités (Eghezée et Leuze).

Ce projet a rencontré un franc succès auprès de la population, qui avait notamment plébiscité celui-ci comme projet n°1 à réaliser lors des votes récoltés en 2020 sur la plateforme participative de la FRW.

En 2021, la Commune d'Eghezée a été retenue dans le cadre PIWACY qui s'est concentré sur l'axe Aishe-Mehaigne-Longchamps. La fiche projet du PCDR concerne, quant à elle, l'axe Warêt-la-Chaussée Leuze – Hanret – Eghezée, avec la particularité du village de Hanret coupé en deux par la Route régionale.

Les comptes-rendus des 3 dernières CLDR (14 mai, 28 mai et 10 septembre) sont ensuite approuvés sans commentaire particulier.

Fiche projet 1.1 du PCDR « Aménagement de liaisons cyclables entre Warêt-la-Chaussée et Eghezée »

La FRW explique le **déroulement de la soirée et les étapes du projet déjà réalisées**.

Une demande de subside a été introduite en mars 2023 auprès de la Région Wallonne, et obtenue en août 2023. Un auteur de projet (C²Project) a alors été désigné pour réaliser l'étude de faisabilité de ce projet et suivre le chantier. Une rencontre entre l'auteur de projet, l'Administration communale et régionale s'est également tenue, sur le terrain, en septembre 2024.

L'objectif ce soir est d'entendre la proposition de C²Project et d'y réagir. Il s'agit donc de prendre connaissance de l'évolution du projet et de veiller à ce que les besoins et attentes exprimés précédemment (notamment lors de la sortie en vélo, en septembre 2022) soient prises en considération. Une attention est malgré tout portée sur le fait que des contraintes techniques et/ou budgétaires amènent certains choix.

Pour faciliter la compréhension de tous, une projection 'Google Street View' est prévue pour visualiser les endroits dont il est question. Les questions de compréhension & avis des participants sont récoltés en plénière.

Avant de laisser la parole à C²Project, la FRW informe les participants sur les types d'aménagements cyclables proposés dans l'avant-projet (*information théorique utile à la bonne compréhension de l'avant-projet*) : bande cyclable suggérée, chemin réservé F99, zone cyclable, zone de rencontre.

L'avant-projet présenté par C²Project (*copier/ coller le lien ci-dessous dans votre navigateur*) : <https://drive.google.com/drive/folders/1AqwsZa3uBqZckqW1bMhU85vsxER7loi4>

Questions & réflexions formulées par les participants

Réflexions générales :

Les bandes cyclables suggérées (BCS) peuvent être matérialisées par un marquage de couleur ocre ou des chevrons :

- Questionnement autour du choix de bande ocre plutôt que chevrons à certains endroits vu le coût important du revêtement ocre. Le marquage ocre est privilégié dans les centres de villages, les chevrons hors agglomérations ;
- Actuellement et de manière générale, le marquage ocre est privilégié. Il se répand de plus en plus dans les communes aux alentours et permet une bonne adhérence au sol pour le cycliste.
- Les automobilistes peuvent circuler sur les bandes ocres, mais ces aménagements ont tendance à les faire ralentir ;

- Réflexion concernant les aides à la conduite des nouveaux véhicules motorisés qui ont tendance à forcer le véhicule à rouler sur la droite de la route. L'auteur de projet signale que c'est tout à l'avantage des aménagements mis en place.
- Pour les systèmes de dissuasion de la voiture à l'entrée des chemins de remembrement, échanges concernant les « bacs à graviers » : réflexion continue pour les améliorer. Actuellement, ce système entraîne des projections de cailloux et le bac se tasse et perd de son efficacité s'il n'y a pas suffisamment de graviers.



- Rappel de bien communiquer sur les voitures autorisées à emprunter les routes de remembrement (exemple : voiture de l'agriculteur ou de techniciens agricoles pour se rendre à l'exploitation ou sur les terres). Certains panneaux ont déjà été placés dans d'autres communes dans ce sens.

Remarques pour les liaisons cyclables entre Warêt-la-Chaussée et Leuze

- Proposition de placer des chevrons dans le prolongement de la Rue des Bolettes vers la Rue Saint Donat, pour avoir une certaine continuité ;
- Point d'attention Rue des Bolettes :
 - ✓ Proposition actuelle : mettre une partie de la rue en F99 (voirie réservée) pour limiter le passage et solutionner le problème des riverains à Leuze. Voirie utilisée comme by-pass à la chaussée de Namur ; trafic et vitesse importants constatés par les riverains de la rue ;
 - ✓ Demande si un comptage des véhicules a déjà été réalisé. Pas les chiffres en réunion ;
 - ✓ Solution non optimale pour certains, qui estiment que le trafic sera alors détourné sur la route de Namêche déjà fort engorgée aux heures scolaires mais aussi côté Warêt (Chaussée de Namur) où le tourne à gauche pour reprendre la chaussée est assez dangereux ;
 - ✓ Il s'agit d'un tronçon hors agglomération donc certaines options ne peuvent pas être envisagées au vu du code de la route comme une zone cyclable ou bande ocre. L'option d'une chaussée à voie centrale n'est pas possible car il n'y a pas assez de largeur de voirie. La création d'une piste cyclable a été réfléchi, mais non réalisable faute d'emprise suffisante ;
 - ✓ Proposition de faire une phase « test » avant de réaliser des aménagements définitifs ;
 - ✓ Importance d'avoir une vision globale, et de réfléchir les impacts des aménagements sur les routes voisines ;
 - ✓ Un parallèle est fait avec la rue Dufour qui a été bloquée d'un côté et dont les résultats XX vu le fait qu'il y a des habitations des deux côtés pour la rue des Bolettes ;
 - ✓ Suite à une demande de positionnement sur le blocage ou non de cet axe, les participants ont difficile à 'trancher' ; pris dans un dilemme de maintenir la continuité du réseau cyclable et le sécuriser et le fait de ne pas créer un problème de trafic ailleurs.

- Chemin rue des Briqueteries sera enduré et élargi via une charge urbanistique imposée dans le cadre du futur lotissement ;
- Pas de remarques pour la rue des Briqueteries (zone cyclable) et la rue Saint-Martin (bandes ocres).
- Point d'attention pour la traversée de la Chaussée à Leuze et rejoindre le RAVeL
 - ✓ Proposition actuelle : aménager la route de Namêche (régionale) avec des bandes ocres et traverser la chaussée devant la pharmacie. Implique de prendre un bout de la piste cyclable à contre-sens pour la traversée.
 - ✓ Proposition de changer l'itinéraire :
 - Traverser plus au Nord, via rue Cortil, rue Labie, Rue du Canal et traverser à hauteur de la rue des coquelicots mais pas idéal au niveau visibilité pour traverser depuis la rue des coquelicots et assez décentré par rapport aux commerces.
 - Rappel de la proposition initiale du PCM de passer par la petite impasse rue Saint-Martin et rejoindre la rue des Keutures (excepté circulation locale) / rue de la Poste (route régionale). Même si la largeur trop étroite de l'impasse et le risque de diminution de la visibilité dans le cas où la parcelle chaussée de Namur est bâtie, cette variante rencontre davantage d'avis positifs. La traversée a cet endroit est plus cohérente/ sécurisée pour la plupart des participants.
- La traversée à Leuze de la route de Namêche pour rejoindre la rue de Cortil ne fait pas l'objet de remarque.

Remarques pour les liaisons cyclables entre Leuze et Hanret

- Pas de remarque pour les bandes ocres rue de Cortil et l'enlèvement des poches de stationnement.
- Questionnement quant à la nécessité de bloquer une partie de la Rue de Roissia, vu le passage peu fréquent. >> voir si obligatoire ou non de la bloquer. Si non, ne pas le prévoir et ainsi, réduire les coûts. Des chevrons vélos permettent d'assurer une visibilité du réseau cyclable sans que ce soit trop coûteux.
- Pas de remarque pour la rue du Tombois.

Remarques pour les liaisons cyclables entre Hanret et Eghezée

- Pas de remarque pour la rue de la Marka.
- Ne pas négliger le maintien de l'accès à la Ferme de Frocourt. Le Bourgmestre précise que la Commune a rencontré et informé les propriétaires (ferme et maison blanche) des d'aménagements prévus ;
- Chemin jouxtant la Petite Académie d'Hanret et reliant les 2 parties d'Hanret : beaucoup regrettent de ne pas pouvoir aménager ce chemin, faut d'emprise suffisante. Il est rappelé qu'effectivement, la proposition initiale de la CLDR prévoyait d'utiliser ce chemin permettant de valoriser un espace de rencontre pour Hanret au niveau de la petite Académie.
- De manière générale, les participants constatent une amélioration de la sécurité depuis l'installation du radar Route d'Andenne, à Hanret. Le SPW souhaite privilégier la traversée au niveau de cet endroit déjà sécurisé mais aussi car un projet en faveur des modes doux (piétons) est à l'étude et que des accotements aménagés sont envisagés à cet endroit dans le cadre d'un budget CPSR modes doux. L'auteur a donc prévu :
 - Route de Wasseiges : la réalisation d'un F99a bidirectionnel en allant vers la Rue du Calvaire (à l'opposé du carrefour avec la Route d'Andenne) à charge du SPW. Ainsi, ce tronçon est repris en tant qu'option à charge du SPW.

- Route de Champion : réalisation d'un F99a bidirectionnel en accotement du côté pair du début de la Route de Champion (assurer une continuité avec le F99a de la Route de Wasseiges afin de garantir une traversée sécurisée pour les modes doux) puis réalisation de 2 BCS de teinte ocre de 0,9m de large.

C²Project termine sa présentation par informer les participants sur le coût des aménagements projetés. Précision utile : le prix n'est pas représentatif par rapport aux aménagements ; il dépend davantage de l'état de la voirie.

- Liaisons Warêt-la-Chaussée - Leuze : 300 000 euros TVAC
- Liaisons Leuze-Hanret : 818 000 euros TVAC
- Liaisons Hanret-Eghezée : 230 000 euros TVAC.

La FRW rappelle que le montant du subside octroyé par la Région wallonne - développement rural est plafonné à 680 000 euros. Vu l'augmentation du budget par rapport à l'estimation initiale, et selon les aménagements qui seront repris par le SPW-MI, le Collège communal devra se positionner sur le budget final engagé par la commune. Un phasage des travaux avec des priorités pourrait être étudié par l'auteur de projet.

La FRW poursuit en informant des **prochaines étapes** :

- Modification de l'avant-projet sur base des avis récoltés ce soir
- Approbation de l'avant-projet par le Collège communal
- Réunion avec les pouvoirs subsidiants (14/11/24), pour approuver l'avant-projet et clarifier les financements.
- Projet définitif à introduire pour août 2025.

Fête du développement durable

La FRW termine en signalant que la fête du développement durable se déroulera le samedi 23 novembre, de 9h à 13h. La FRW sera présente pour y tenir un stand (**invitation cordiale** à chacun de nous accompagner).

La réunion se clôture vers 22h30

Pour le secrétariat de l'ODR
Aurélien MARON, Aurélien VANDEBERG